

26 avril 2021

Postulat Pour une école à journée continue

L'école à journée continue constitue un moyen de concilier vie professionnelle et familiale, de favoriser l'intégration sociale des élèves et de combattre les inégalités. Mis en place dans le canton de Berne ainsi que dans bon nombre de communes vaudoises, mais aussi dans la majorité de nos pays voisins, le système d'école à journée continue fait ses preuves depuis de nombreuses années.

Si la Maison de l'enfance, avec l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE), propose déjà des places d'accueil pour les enfants scolarisés jusqu'à 12 ans, il semble que cela ne couvre pas les besoins. Nombre de parents doivent faire preuve d'imagination et jongler entre différentes solutions, pour les repas de midi notamment ou pour les heures après les cours. Mettre en place l'école à journée continue pourrait constituer un moyen d'améliorer l'offre actuelle, en permettant aux familles de mieux concilier vie professionnelle et familiale et aux élèves de bénéficier de temps favorisant leur intégration sociale notamment.

L'article 48, alinéa 3, de la loi jurassienne sur l'école obligatoire permet aux communes qui le souhaitent de mettre en place l'école à journée continue. Au vu de ce qui précède et afin de proposer une meilleure offre d'accueil pour les enfants en âge de scolarité, nous demandons au Conseil communal d'étudier la pertinence et la possibilité de mettre en place le système de l'école à journée continue dans les écoles delémontaines.

Pour le groupe socialiste,

Gaëlle Frossard

72 beaud

1 Shuety

Built